



**PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL de L'ECOLE DEPARTEMENTALE
de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 12/12/2007
CONSEIL GENERAL**

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Tourrette-Levens,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général, Maire de Roquebillière,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général,
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général,
- M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron,
- M. Pascal CONDOMITTI, Conseiller Municipal de Péone-Valberg,
- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- Mme Marcelle PASTOR, Adjointe au Maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros,
- Mme Francine SOMARIA, Adjointe au Maire de Gilette,
- Mme Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

REPRESENTES :

- M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Général, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Péone-Valberg,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette,
- M. Eric PAUGET, Conseiller Général,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- Mme Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya,
- Mme Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque,
- M. Lúç FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules,
- Mme Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende,
- M. Edgar MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var,
- Mme Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey.

ABSENTS :

- M. José BALARELLO, Vice-Président du Conseil Général, Sénateur,
- M. Paul CUTURELLO, Conseiller Général,
- Mme Colette GIUDICELLI, Vice-Président du Conseil Général,
- M. René GILLY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de la Tour-sur-Tinée,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon,
- Mme Claudine LAURIERE, Conseiller Général,
- M. Marc ALUNNI, Adjoint au Maire de Valdeblore,
- M. Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel.



38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE

Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

edmam@wanadoo.fr

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / GLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

Absents (suite)

- M. Pascal BOURGOIN, Conseiller Municipal de Roquebillière,
- Mme Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- Mme Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes,
- M. Pierre MARIO, Adjoint au maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Simone RAYBAUD, Adjointe au Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- Mme Claudette ROQUIER, Adjointe au Maire d'Andon,
- M. Jean-Yves RAMI, Maire d'Isola.

EXCUSES :

- M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de Saint Martin Vésubie,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général.
- M. Lucien CARLES, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental.
- M. Jean TARDIEU, Directeur de l'Education, du Sport et de la Culture du Conseil Général.
- Mme Danièle ZARAGOZA, Chargée des subventions culturelles du Conseil Général.
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'Ecole Départementale de Musique.

ORDRE DU JOUR :

1. Orientations budgétaires 2008
2. Questions orales
3. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, représentant M. ESTROSI, Président du Conseil Général, ouvre la séance à 17h00 en remerciant l'ensemble des membres présents.

Il fait lecture de la lettre du Directeur Général des Services du Conseil Général qui, suite aux propositions d'orientations budgétaires du Syndicat Mixte, indique que les crédits de la culture doivent rester stables et préconise au Syndicat Mixte de ne pas augmenter son budget, la participation du Conseil Général s'élevant à 1 012 800.00 €.

Le Payeur Départemental fait état de la trésorerie du Syndicat Mixte. Il fait état des débiteurs non soldés et spécifie que l'Ecole Départementale n'a pas de crédit pour la création d'un fond de réserve lui permettant de clôturer l'année sans soucis.

Les Conseillers Généraux, siégeant au Comité Syndical, ont également reçu un courrier dans ce sens. Ils confirment qu'il est impossible de reconduire le même budget pour l'année 2008 et décident d'un commun accord de surseoir l'assemblée afin de négocier avec les services du Conseil Général une nouvelle proposition de budget dans un respect de celui validé par le département.

VOTE A L'UNANIMITE

Aucune question nouvelle n'étant soulevée, le Président clôt la séance en remerciant l'ensemble des membres présents.

Fait à Nice, le 19/12/2007

Le Président
Jean THAON
Conseiller Général

